

à ceux à qui la soumission est si essentielle, et qu'ils seront les premières victimes de leur imprudence ; car l'autorité d'un maître ou d'une maîtresse détruite, celle des parents ne tiendra pas longtemps.

Des parents prudents, quand leurs enfants font des plaintes sur le compte de leurs maîtres, se gardent d'aborder dans leur sens, et de leur donner, en agissant ainsi, un certificat en bonne et due forme, pour légitimer à leurs yeux toutes les sottises qu'ils pourront faire dans la suite.

Voici un fait venu à notre connaissance, et qui prouve abondamment combien les parents s'aveuglent sur le compte de leurs enfants. Dans un de nos collèges, un élève qui était vraiment insupportable, en conséquence de la mauvaise éducation qu'il avait reçue à la maison paternelle, poussa un jour son professeur à bout, et l'obligea en quelque sorte par son insolence, de lui donner un soufflet. Tout excusable que fut ce professeur, ce mauvais garnement se mit à inventer les cris, et sortit de la classe pour aller porter ses plaintes à sa mère, qui demeurait dans le village voisin. A la vue de son fils qui feint d'éprouver une grande douleur, quoiqu'il n'eût pas la moindre égratignure, la mère imprudente entra dans une grande fureur contre ce professeur et les cheveux tout en désordre, comme une véritable furie, elle accourt au collège, bien décidée à arracher les yeux du bourreau de son fils, si elle peut le rencontrer. Le directeur qui l'aperçut dans cet état, s'empressa de s'enquérir de la cause de son emportement. Quand il eut tout connu, il dit, avec fermeté, à cette mère aveugle : Madame, je savais déjà que vous gâtiez vos enfants, mais je n'aurais jamais cru que vous auriez poussé l'extravagance jusqu'au point de vous faire la risée de tout le canton. Ignorez-vous donc que votre enfant a tous les défauts, et qu'il a fallu à ses professeurs une patience d'ange, pour ne pas l'avoir mis à la porte mille fois pour une.